

JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41.

Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

A. SCHNEEGANS
Auteur dépositaire de la loi de 1820

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :				
Ville de Lyon	Trois mois	9 fr.	Six mois	18 fr.
Département du Rhône	—	10 fr.	—	20 fr.
Autres départements	—	12 fr.	—	25 fr.
		Un an		33 fr.
				40 fr.
				48 fr.

Four l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent les 1^{er} et 16
de chaque mois.

Gérant :
C. BENOIT-GONIN
Imprimerie de L. Basset, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se prémunir à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

Les ateliers étant fermés demain, Jour de l'An, le JOURNAL DE LYON ne paraîtra pas.

A dater du 31 décembre, nos bureaux de vente et nos guichets pour le service des abonnés et la vente au numéro sont transférés à l'imprimerie du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

Les bureaux de vente pour les marchands exclusivement sont desservis par l'allée de la rue Centrale portant le n° 41.

NOUVELLES DU JOUR

31 décembre.

Un grand mouvement préfectoral est prévu depuis longtemps et annoncé. Quand aura-t-il lieu? Plusieurs journaux prétendent qu'il paraîtra incessamment au Journal officiel; d'autres pensent que le gouvernement ne fera pas connaître ses résolutions à cet égard avant la rentrée de l'Assemblée; d'autres assurent au contraire que rien n'est décidé, que M. le ministre de l'intérieur ne s'est pas encore occupé de cette question, qu'il ne fera rien avant d'avoir appris à connaître personnellement les préfets et la manière dont ils administrent leurs départements.

Quoi qu'il en soit, un fait est certain; c'est qu'on ne peut tarder à faire la nomination au poste vacant d'Avignon; et que cette nomination ne peut manquer d'entraîner diverses mutations dans le personnel des préfets.

On mande de Rome que M. de Bourgoing est décidé à partir le 28, et que sa famille quittera aujourd'hui la ville éternelle. Sa démission a été acceptée. C'est toujours M. de Corcelles qui a le plus de chances de lui succéder. La nouvelle de la nomination probable de ce diplomate a été fort bien accueillie, paraît-il, dans les cercles romains dévoués au saint-siège, et les journaux catholiques en témoignent leur satisfaction. On se rappelle en effet que M. de Corcelles a pris une grande part à la fameuse expédition de 1847 contre la république romaine, et que ce fut lui qui ramena le saint-père de Gaète à Rome.

Nous publions plus loin une lettre empruntée au Temps et contenant des explications détaillées sur les difficultés qui ont surgi entre notre ambassade spirituelle et notre légation temporelle à Rome, et qui viennent de se dénouer par la retraite de M. de Bourgoing. Puisque M. de Corcelles apporte dans ses fonctions un esprit plus souple et plus véritablement politique! Le spectacle que la France donne depuis deux ans dans la ville éternelle est vraiment étrange : elle y possède deux envoyés qui, au lieu de faire ses affaires et de veiller à ses intérêts, se contrecarrent réciproquement et n'agissent au nom du pays que pour se rendre l'un à l'autre leur mission impossible. Il est temps que des instructions claires et nettes traçant à chacun d'eux la limite d'influence. Autrement on peut être certain que M. de Corcelles ne fera pas avec

M. Fournier meilleur ménage que M. de Bourgoing lui-même.

Pic IX a, dit-on, chaudement félicité M. de Bourgoing de sa résistance à M. Fournier et de sa démission résolument maintenue. Le saint-père serait par contre irrité contre le gouvernement français. Il n'entend pas qu'on tienne la balance égale entre le Vatican et le Quirinal, et se serait exprimé à cet égard avec beaucoup d'amerume. Il aurait même déclaré que si l'évêque relève de l'ambassade temporelle, il ne consentira jamais à y mettre le pied. On sait que ce bâtiment a été mis à sa disposition pour le cas où il prendrait la résolution de quitter Rome. Il aurait ensuite ajouté qu'il ne recevrait plus les officiers du navire s'ils présentaient jamais leurs hommages au roi. Il paraît que c'est à la suite de cette déclaration que le gouvernement français a ordonné au commandant de l'Orénoque de n'aller ni au Vatican ni au Quirinal.

On s'est ému à Paris de ce mécontentement du saint-père. La Liberté, en effet, nous apprend que M. de Corcelles a quitté Paris hier, non pas encore avec le titre d'ambassadeur, mais chargé de la mission officieuse de calmer les susceptibilités du Vatican. Il serait chargé de déclarer au pape que la retraite de M. de Bourgoing ne peut être considérée comme étant le fait du gouvernement français, qui n'entend modifier en rien la ligne politique qu'il suit tant à l'égard de l'Italie qu'à l'égard du Saint-Siège. Au dire de la Liberté, la nomination de M. de Corcelles dépendrait du succès de cette démarche.

On a remarqué que le télégraphe dément ce matin formellement le bruit du rappel de M. Fournier. Ce bruit a, en effet, été répandu. Plusieurs journaux s'en étaient fait l'écho, il y a deux jours déjà. Nous l'avions passé sous silence. Le Soir a même annoncé, il est vrai sous toutes réserves, une plus grosse nouvelle. « Ce pape, disait le Soir, aurait fait savoir à M. de Bourgoing que, dans le cas où le cabinet de Versailles entrerait complètement dans les vues de M. Fournier, il cesserait officiellement tout rapport diplomatique avec la France. » Evidemment nous n'en sommes pas là, et le conflit n'aura pas de telles conséquences.

Il ne paraît pas que le comte de Brest se dispose à entrer en polémique avec le duc de Gramont. Des derniers avis de Vienne, il résulte en effet que la chancellerie autrichienne est résolue jusqu'à présent à laisser tomber l'incident. L'Abend-Post, organe semi-officiel, déclare que le gouvernement austro-hongrois ne veut ni ne peut s'engager dans une polémique avec l'ex-ministre napoléonien qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple particulier; que le document auquel il a le plus de fois fait allusion, n'existe pas et n'a jamais existé.

Le Times est très dur pour le noble duc. Il l'appelle « un des politiques qui ne peuvent pas supporter l'insulte et qui craignent avant tout de paraître ridicules. » Il constate que M. de Gramont n'a pas réussi à démontrer que l'empire avait reçu des promesses formelles d'assistance et que la dépêche du 5 juillet montre clairement qu'à cette époque du moins aucune alliance n'avait été conclue. « A sa vue, dit-il, le succès du duc et de ses révélations, c'est d'avoir occupé l'imagination des curieux pendant les vacances de Noël. »

Le journal anglais se demande ensuite si les insinuations de M. de Gramont sont de nature à exercer quelque influence sur les relations de la Prusse et de l'Autriche, et il le nie. Il pense que les hommes d'Etat de Berlin ne se laissent aucune illusion sur les dispositions de l'Autriche à l'égard de la Prusse depuis Sadowa et qu'ils ne peuvent être surpris d'apprendre que « si la Prusse avait été battue en 1870, l'Autriche aurait profité de l'occasion pour reconquérir sa position en Allemagne. » Le Times a raison et ce qu'il dit nous paraît être l'exacte vérité. On peut du reste ajouter que M. de Bismarck avait pris contre l'éventualité d'une intervention autrichienne des précautions qui ne sont plus un secret pour personne. Il s'est fait soigneusement ménager des alliances et avait fait précisément ce que le comte de Gramont avait négligé de faire. Il pouvait compter, le cas échéant, sur le concours actif de la Russie et il avait pour allié naturel, au cœur même de l'Autriche, l'intérêt national de la Hongrie.

On continue du reste à recevoir de tous côtés les plus énergiques protestations contre les faits avancés par le duc de Gramont. Une dépêche publiée par le Times et le Daily News prétend, il est vrai, que le duc compte soumettre à la commission d'enquête d'importants documents parmi lesquels se trouverait le projet authentique du traité d'alliance entre les deux empires; mais elle n'affirme rien et ne s'appuie, de son propre aveu, que sur des on-dit, et elle est du reste formellement contredite par un autre télégramme que les deux journaux dont il s'agit publient également et qui annonce que le duc ne produira absolument aucune pièce devant le conseil d'enquête.

Ce serait pour obéir aux ordres qui lui auraient été envoyés de Chislehurst que M. de Gramont se serait décidé à garder le silence. Il ne consentirait à parler qu'à une condition, à la condition que le conseil lui gardât le secret! Tout cela sent un étrange diplomate! C'est surtout dans le cas où il n'aurait rien à révéler que le secret qu'il demande profiterait à sa cause. Au jeu qu'il veut jouer, il ne court vraiment aucun risque.

Au surplus, ce prétendu projet de traité d'alliance, même s'il existait, ne pourrait être jamais qu'un projet et ne fera illusion à personne. M. de Gramont veut-il prouver qu'il s'y est laissé prendre? Ce serait faire lui-même une fois de plus la preuve de sa propre légèreté.

Nous avons aujourd'hui la clef des attaques violentes de la presse officieuse prussienne contre Pic IX et son allocution du 22 décembre. Une dépêche nous apprend que le chargé d'affaires de l'Allemagne près du pape a été rappelé et qu'il a quitté Rome hier dans la matinée. On ne sait s'il est parti sans espoir de retour, ni s'il faut interpréter son rappel comme une rupture définitive et irrévocable des relations diplomatiques entre l'empire allemand et le Saint-Siège.

Les journaux, ont comme les enfants, l'habitude de formuler, au jour de l'an, des souhaits à l'usage de leurs amis et — aussi de leurs adversaires; souhaits platoniques, que le vent emporte! et qu'à chaque renouvellement d'année pourtant on se reprend à formuler avec la même intrépidité résignation.

Nous demandions en 1872 que la France reprenne son bon sens et le calme d'esprit qui l'avait abandonnée pendant un trop long temps; et, à la veille de 1873, c'est encore le retour au calme et au bon sens que nous sommes réduits à demander; et nous le souhaitons aux uns comme aux autres, aux partisans de la droite, comme à leurs adversaires de la gauche extrême, à ceux-là plus énergiquement encore qu'à ceux-ci, parce qu'en ces derniers mois, ce sont eux qui en ont manqué le plus et parce qu'un souffle d'assagissement a passé sur le radicalisme lui-même. Puisse-t-il durer longtemps et toujours!

Au parti moyen, aux modérés, aux libéraux, nous souhaitons la constance, la fermeté, la sagesse, et qu'ils ne se laissent pas entraîner, les uns à droite, les autres à gauche, suivant le tempérament de chacun et les influences de son entourage. La ligne est difficile à garder quelquefois, au milieu des bourrasques de la politique; qu'ils lèvent alors les regards vers le principe de liberté, guide qui ne trompe pas et qui ramène toujours dans le droit chemin. La liberté! principe supérieur à tous les mots d'ordre de parti, la liberté pour tous, pour les adversaires comme pour les amis; la liberté qui est le respect du droit du voisin et sans laquelle rien de durable ne se fondera jamais.

Puisse-t-il grandir rapidement en France ce parti de l'avenir, qui n'excommunie personne pour ses opinions,

et qui veut reconstituer le pays avec le concours loyal et désintéressé de tous les Français! Puisse-t-il convaincre tout le monde que la République est le terrain sur lequel seul peut fleurir cette liberté, sur lequel seul peut se réaliser cette union de la nation! Puisse-t-il absorber dans son sein et transformer en citoyens paisibles et patriotes tous les sectaires de droite et de gauche, et faire sortir de notre trouble et de nos malheurs une France nouvelle, réunie par la République et par la pratique de la liberté!

L'an dernier déjà, tels étaient les souhaits que nous formions. Une année a passé; de combien d'étapes nous sommes-nous rapprochés de notre but? Mais quoi! Rome, dit l'adage populaire, n'a pas été construite en un jour, et il faut plus d'une année à une nation, éprouvée comme nous l'avons été, pour se relever de ses désastres matériels et moraux.

Si les électeurs de la Creuse ne sont que médiocrement satisfaits de leur député, M. de Saint-Omer, ceux de l'Hérault, — une partie d'entre eux du moins, — sont enchantés de M. de Larcy. A la joie légitime d'avoir un représentant selon leur cœur, les amis de la droite à Montpellier, Cette et à Nîmes, ont senti se mêler un peu d'orgueil, quand ils ont appris la nomination de l'honorable ancien ministre à la présidence de la commission des Trente. Aussi, depuis quelques jours, M. de Larcy a-t-il reçu un grand nombre d'adresses, auxquelles il s'est empressé de répondre par une lettre collective, qui contient certains passages dignes d'attention.

Nous citons hier les paroles attribuées à M. Dabie et desquelles ressort très clairement le but véritable auquel tend la commission des Trente, ou mieux la coalition des 490, dont cette commission partage tous les griefs et toutes les passions.

Moins net que M. Dabie, M. de Larcy ne le cède en rien à son collègue de la commission pour la résolution et l'énergie : « Les Trente — c'est M. de Larcy qui parle — marcheront d'un pas ferme dans la voie qui s'ouvre devant eux, et ne reculeront devant aucun obstacle ou aucun péril pour l'accomplissement de la suprême mission qui leur est confiée. »

Quelle est cette mission suprême? c'est l'œuvre de « régénération patriotique » à laquelle s'est dévouée la majorité de l'Assemblée, qu'elle soit le débordement des idées anti-sociales, « mais que rassure l'appui des électeurs de Montpellier, de Cette, et de ceux de Nîmes aussi. Si maintenant, nous voulons bien nous souvenir que le premier pas des « régénérateurs » dans cette voie a été la condamnation du Message, il n'y a rien d'exagéré à conclure des paroles de M. de Larcy que la commission des Trente est loin d'avoir renoncé à la politique de « combat » et que l'objectif de la droite, aujourd'hui comme avant, est de battre en brèche, sans relâche, sans scrupule, le gouvernement actuel, dont la chute serait incontestablement un désastre pour l'idée républicaine.

En vérité, nous vivons en un singulier temps! Hier M. le président de la République était acclamé par la foule aux concerts du Conservatoire. La République française, dans son numéro du lendemain, s'en félicite et joint ses applaudissements à ceux de la foule. Aujourd'hui, le Français s'indigne violemment et proteste contre les applaudissements du parti radical, qu'il appelle une « habitude de mauvais foi »; il termine en assimilant ce parti à la Commune de Paris et lui dénie le droit d'être satisfait des actes du président de la République.

Qui sait? nous aurons peut-être à ce sujet une interpellation à l'Assemblée et le parti de l'extrême gauche demandera à M. Thiers de dénoncer ces applaudissements de la République française.

En quoi! la droite préférerait-elle que les radicaux retombassent dans leurs violences et

qu'ils s'élevassent contre M. Thiers? Il nous semble, quant à nous, que des gens qui sont satisfaits du gouvernement actuel, ont quelque droit à être félicités par ceux qui s'appellent les conservateurs; et assurément, c'est un indice d'assagissement et de progrès que cette attitude du parti radical.

Si ce parti avait protesté contre les applaudissements prodigués à M. Thiers, le Français certainement n'eût pas manqué de parler de son irréconciliable entêtement, de ses passions aveugles, etc., — et il aurait eu raison.

Aujourd'hui que ce parti, loin de protester, applaudit lui aussi, le Français n'a pour lui que des « sentiments d'indignation et d'horreur. »

En vérité, si nous étions des radicaux, nous nous demanderions avec une grande perplexité ce qu'il faut donc faire pour ne pas mériter les anathèmes du Français?

L'Opinion nationale, dans son numéro d'aujourd'hui, pose, à l'occasion de l'incident Gramont, la « simple question » que voici et qui nous paraît bien mériter une réponse :

M. de Gramont a-t-il donné connaissance à M. de la Tour-d'Auvergne, son successeur, des notes à lui remises par l'ambassadeur d'Autriche, ou les a-t-il emportées avec lui dès le 9 août 1870?

En d'autres termes, quel est celui des deux derniers ministres des affaires étrangères qui a pris la responsabilité de distraire des archives publiques des documents d'une aussi grave importance?

Réponse, s'il vous plaît?

COURRIER DE PARIS

30 décembre.

Un journal, prétendant qu'on s'occupe fort activement au ministère de l'intérieur du prochain mouvement préfectoral, disait hier ce qui suit :

« On donne pour certain le changement des préfets de la Vienne, du Cher et de la Nièvre. M. Guignes de Champvans sera remplacé dans le Gard par M. Doniol, en ce moment à Nantes, et celui-ci par M. Ducros, préfet de la Loire. M. de Tracy, de la Savoie, recevra également son changement. »

« On annonce en outre des mutations assez nombreuses dans les sous-préfets. »

D'après les informations que je reçois de la source la plus sûre, il ne paraît pas qu'on s'occupe pour le moment, au ministère de l'intérieur, du mouvement préfectoral, dont l'époque paraît encore fort éloignée.

M. de Goulard, ministre de l'intérieur, a déjà vu beaucoup de préfets depuis son installation dans son nouveau département; il compte les voir tous avant de s'occuper des changements à opérer dans le corps préfectoral.

Il m'a été affirmé qu'en aucun cas il n'y aura de mouvement préfectoral avant la seconde quinzaine de janvier; mais vous savez que le caprice officiel varie, bien fol est qui s'y fie.

Dans six semaines M. de Goulard sera-t-il encore ministre? En tout cas, le ministère aura bien de la peine à rester intact jusque-là, et, pour le moment, M. de Rémusat est diablement menacé. Voilà les journaux cléricaux qui colportent une adresse à M. de Bourgoing, pour le féliciter de sa démission. Malheureusement ce n'est pas à seulement une adresse, c'est un symptôme; on veut absolument classer la France en deux camps, et établir la tyrannie alternative des uns sur les autres. Je ne sais qui l'emportera à l'heure qu'il est; mais, à ce jeu là, si la liberté sort de telles pratiques, elle aura de la chance.

Le traité passé avec les Etats-Unis n'est pas encore signé. Le ministère des finances a remis depuis quelque temps toutes les pièces au ministère des affaires étrangères, le chargeant de terminer au mieux.

La France demandait que le port de la lettre simple fût de 45 centimes soit 20 pour l'Amérique et 25 pour la France, mais les Etats-Unis paraissent très-décidés à ne pas dépas-

ser le chiffre de 40 divisé par part égale entre les deux pays.

On espère au ministère des affaires étrangères pouvoir annoncer sous peu la conclusion du traité.

Le bruit a couru que M. Thiers avait fait une chute dans l'escalier de l'ambassade d'Angleterre, ce fait est inexact. Son pied a simplement manqué la dernière marche du perron dans la cour.

En rentrant à l'Élysée, à dix heures trois quarts, il n'y a pas moins reçu plusieurs personnes qui l'attendaient; il n'y a eu aucune confusion, et ce qui le prouve, c'est que le président assistait hier au concert du Conservatoire. Le public, qui ne l'attendait pas, lui a fait une ovation dont la vivacité a été très-remarquable. Ce qui l'a été davantage encore, c'est la manière dont le journal de M. Gambetta s'associe ce matin à cet hommage.

Je voudrais, pour votre courrier du dernier jour de l'année, sortir un peu des choses sérieuses, et exécuter quelques variations sur le phénomène du passage d'une année à l'autre. Mais je n'ai jamais pu avoir de l'esprit quand il le fallait, et le sujet a été tant rebattu que je courrais risque, en tout cas, de n'avoir que l'esprit des autres.

Que vous dirai-je, d'ailleurs, du spectacle de Paris? Qui, parmi vos lecteurs, ne le connaît pas? Il pouvait y avoir cette année quelque chose de neuf à en dire, si le temps extraordinaire de ces derniers jours avait continué. Mais le brouillard, la pluie, la boue, ont reparu, et la promenade est redevenue une affaire d'habitude plutôt que de spontanéité. On monte, on descend le boulevard, pour voir ceux et celles qui descendent et qui montent, et je ne sais si je me trompe, on regarde les autres acheter beaucoup plus que l'on achète soi-même.

Sur ce dernier point, je ne voudrais rien affirmer, la statistique me contredira peut-être, et je le désire, surtout pour les petits marchands. Mais ce que j'affirme, c'est que les confiseurs ont perdu du monde depuis un an, soit que le livre, l'étréme utile, leur fasse du tort, soit que l'on commence à regimber contre cette coutume un peu sottise de payer trente et quarante francs cinquante sous de bonbons dans un cartonnage de vingt-cinq sous.

Pour ma part, je suis des réfractaires, et je vois beaucoup d'hommes, dans une position moyenne de fortune, qui s'affranchissent de cet impôt annuel, ou ne s'en acquittent qu'envers les personnes à l'égard desquelles il est un plaisir.

Si l'on pouvait reformer de même l'usage des étrennes aux concierges, domestiques, fournisseurs et autres, ce serait un beau commencement de régénération, à condition, bien entendu, d'en faire autant pour les portebourbes, qui finiront par faire de nous des faiseurs de grimaces, un peuple de laquais et de stuges.

Noter, du reste, que je ne veux priver personne de ses profits réels. Qu'on augmente les prix et qu'on nous fasse grâce de la mendicité sous toutes les formes.

Mais nous n'en sommes pas là; il faut donner des étrennes aux uns, aux autres serrer la main; on traite d'ours et de misanthropes ceux qui essaient de s'en affranchir, et certains misanthropes prétendent que quand ces apparences de politesse seront bannies de notre société, il ne nous en restera plus guère au fond. Je fais donc comme tout le monde, et je vous envoie, ainsi qu'à nos lecteurs, mes amitiés les plus chaleureuses, mais combien j'y mettrais plus de chaleur, si, n'étant pas retenu par cette correspondance, je pouvais, pendant quelques jours, m'en voler loin de Paris, et fuir mon concierge ainsi que certains amis!

Notre Courrier de Paris fait mention d'une adresse que l'Union propose d'envoyer à M. de Bourgoing pour le féliciter d'avoir donné sa démission d'ambassadeur auprès du Saint-Siège.

Voici le texte de cette adresse :
A Monsieur le comte de Bourgoing, précédemment ambassadeur de France près S. S. le pape Pie IX.

Paris, le 28 décembre 1872.

Monsieur le comte,
Vous venez de donner un grand exemple à la France catholique, exemple de foi nationale et d'indépendance personnelle, double titre à la reconnaissance et à l'admiration de tous les Français.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Des 1^{er} et 2 Janvier 1873

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

XLVIII

Bien que M. Azimbert pensât peu ordinairement aux choses de la toilette, il voulut, dans les précautions qu'il prenait pour arranger le séjour de Marthe à Laqueutive, porter ses soins jusque dans ces petits détails.

Maintenant, dit-il, que nous avons décidé les points importants qui doivent régler la vie ici, il me semble qu'il serait bon de nous occuper de choses moins sérieuses peut-être, mais cependant utiles. Qu'as-tu apporté avec toi?

Rien, cette robe et le chapeau que j'avais sur la tête; je ne pouvais pas m'embarquer et me charger de bagages.

Il te faut donc du linge, des robes, des chaussures, les mille objets nécessaires à une femme; je n'ai rien de cela ici, et nous ne pouvons pas le trouver à Gabas, à moins de l'habiller en paysanne.

— Cela serait assez drôle.
— Oui, mais nous devons éviter ce qui peut faire parler; il faut donc acheter les objets qui te sont nécessaires.

— Et où cela? demanda Marthe avec effroi; encore voyager.

— Rassure-toi, nous voyagerons ensemble; seulement, comme il pourrait être dangereux de nous montrer à Mont-de-Marsan, on te l'a dit, le monde me connaît, nous irons à Dax ou à Bayonne.

— Mais en chemin de fer?
— Nous voyagerons en troisième classe, où tu ne rencontreras pas sans doute des amis; tu n'as pas peur de l'associer sur des planches?

— Tu t'y assoies bien, toi.

— Oh! moi, tu sais, je suis dur à la fatigue, et puis je suis un plébéien; je m'ennuie dans vos wagons de première classe, où j'en trouve que des gens qui croiraient compromettre leur dignité s'ils parlaient à leurs voisins. En troisième, où les voyageurs sont moins — comme il faut, — on écoute quand on a des oreilles et l'on apprend beaucoup de choses.

Il partirent le lendemain pour Dax et ils passèrent une partie de la journée à parcourir les magasins; nouveautés, lingerie, mercerie, chaussures, c'était un trousseau complet qu'il fallait à Marthe.

Elle voulait prendre les choses les plus simples, mais son grand-père s'y opposait.

— Ne pense pas seulement au présent, disait-il, je voudrais, quand nous serons séparés, que tu puisses te servir des objets que nous achetons en ce moment; cela l'obligerait par la pensée à revenir au temps que tu auras passé près de moi. Songe donc, petite fille, qu'on a d'autant plus de plaisir à donner qu'on n'est pas riche, et que l'argent qu'on dépense vous a coûté à gagner. Ruine-moi, je t'en prie; c'est un plaisir dont ton père est privé.

Quand les acquisitions furent terminées, elle voulut regagner la gare.
— Pas encore, dit M. Azimbert en reprenant

la main de Marthe sous son bras; nous n'avons pas fini.

— Je n'ai plus besoin de rien.

— Tu crois; je vais te prouver que tu te trompes.

Et il l'emmena d'un air triomphant. Sur leur passage, les gens s'arrêtaient ou se retournaient; on regardait avec curiosité ce grand vieillard qui marchait le chapeau à la main, traînant derrière lui les basques flottantes de sa longue redingote grise, d'une coupe si vieille qu'un archéologue seul eût pu dire son âge; ou admirait ses longs cheveux blancs, qui pendaient en mèches frisées jusque sur ses épaules.

Il le conduisit chez un sellier qui était en même temps cordonnier.

— Est-ce que tu veux m'acheter une calèche? dit-elle en riant.

— Non, mais une selle de femme, pour que nous puissions faire de bonnes courses ensemble. Tu penses bien, n'est-ce pas, que je ne vais pas te laisser à la maison pour que tu l'enfonces dans de tristes idées? A tourner sur lui-même, l'esprit s'étrouille comme le corps.

J'ai une jument qui est douce à monter; nous ferons des excursions qui te seront salutaires. Je veux que tu retournes à Bordeaux saine d'esprit et forte de corps. Je vais reprendre un projet que j'ai caressé autrefois, quand j'espérais que ton père t'aurait permis de passer les ans deux ou trois mois avec moi; j'avais bâti alors tout un plan d'éducation que les circonstances ne m'ont pas permis d'exécuter. Tu as été envoyée à Paris, et maintenant c'est à toi sans doute de faire mon éducation.

— Ah! grand-père!

— J'ai la tête un peu dure, mais j'ai bonne volonté et persévérance; tu verras.

En parlant ainsi, M. Azimbert était de la meilleure foi du monde. Marthe avait été une des meilleurs élèves du couvent à la mode dans lequel elle avait été élevée; pour lui elle avait

dû puiser la une instruction bien supérieure à celle qu'il eût pu lui donner. Il avait la religion du progrès, et il croyait que le progrès avait dû suivre sa marche ascendante dans l'instruction comme dans toutes choses, même à travers les grilles d'un couvent.

Mais il vit bientôt qu'il devait en rabattre de cette espérance; ce n'était pas à Marthe de lui apprendre quelque chose.

Les fonctions de juge de paix à la campagne, dans un pays qui n'est pas de chicane et de procès, ne sont pas très-abrutissantes. M. Azimbert avait beaucoup de temps à lui, et ce temps, il le passait tout entier avec Marthe; ils se promenaient à cheval ou à pied, et, en s'entretenant, ils causaient. M. Azimbert, qui ne voulait pas laisser Marthe livrée à ses pensées, portait presque toujours l'entretien sur des sujets généraux, dont leurs excursions à travers les landes, dans les plaines, dans les bois, au bord de la mer, leur fournissaient le thème.

Mais il arrivait souvent que, dès les premiers mots, M. Azimbert s'arrêtait et regardait Marthe avec stupefaction.

— Eh quoi, se disait-il, elle ne connaît pas ces choses si simples; qu'est-ce donc qu'on apprend aux enfants aujourd'hui?

Pendant les premiers jours, il se fit ces réflexions tout bas, mais il n'était pas homme à faire longtemps ses pensées; ou à retenir l'expression de ses sentiments. Bientôt la constance qu'il s'imposait lui échappa.

— Supportes-tu les observations? dit-il un matin à Marthe.

— Comment peux-tu me demander cela. Tu me crois donc bien sotté?

— Eh bien! mon enfant, il faut que je te dise que tu me causes d'étranges surprises.

— Crois-tu que je ne m'en sois pas aperçue? Tout à coup, en causant, tu l'arrêtes, tu frappes la terre avec ton bâton et tu me regardes comme une bête curieuse. Voyons, qu'est-ce qu'il y a en moi qui t'étonne; suis-je curieuse

ou suis-je bête!

— Il y a que tu me dis des choses prodigieuses.

— Absolument. Ainsi avant-hier, en revenant des dunes et en traversant les alios, nous venons à parler d'histoire naturelle. C'était obligé, en passant de monticule en monticule, au milieu de larges d'eau, nous devions nous occuper des milliers de bêtes qui peuplent ces eaux. Je te fais causer et tu me dis que les animaux apathiques comprennent les infusoires, les polypes, les radiaires, les vers.

— Eh bien?

— C'était parfait. Tu voyant partir ainsi, je crois que tu vas continuer; mais plus rien, je ne peux plus rien tirer de toi. Je te montre une sangsue, tu ne sais même pas ce que c'est; seulement, quand je la la nomme, tu me dis que c'est un animal invertébré, formant la première classe de la subdivision des vers.

qui unissent dans un même amour l'Eglise et la patrie. D'Europe saura de vous, monsieur, en quel rang doit être tenue devant les nations chrétiennes la souveraineté du pape, même alors que le droit public, désarmé par l'impérialisme des Etats, cesse de protéger son domaine comme sa liberté, ses droits de puissance et ses droits de pontificat contre la violence des oppresseurs.

L'acte de votre traité devant des conflits que nous n'avons pas à juger est le plus éclatant désaveu de la politique qui a livré notre saint-père le pape à la spoliation et à l'insulte.

Nous venons vous prier de recevoir l'expression de notre profonde gratitude. C'est un hommage de vous offrir comme gardiens fidèles des traditions de cette France, digne encore, digne toujours d'être la fille aînée de l'Eglise.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur le comte, Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

L'application de la loi Dufaure sur le jury vient de produire à Brest de singuliers résultats. Laissons la parole au républicain du Finistère :

Lundi dernier, la commission bretonne était en séance. Un sait quelle se compose des juges de paix et des conseillers généraux de l'arrondissement réuni sous la présidence du président du tribunal civil. Quelques-uns, plus habiles ou plus sages, s'étaient récusés, estimant qu'ils n'avaient rien à faire dans cette commission.

On venait d'appeler le nom d'un avocat de Brest, très-connu, M. Agie, qui est aussi membre du conseil municipal, lorsque M. Fouillioy, conseiller général de Landeleau, s'est avisé de demander sa radiation, par la raison que M. Agie est un chaud républicain et qu'il a des relations d'argent ou de plume avec un journal radical. Il est certain que le journal incriminé soutient depuis sa fondation la politique républicaine, et même un peu la politique de M. Thiers. Aussi la radiation n'a pas fait un pli.

Mais, voici qui est plus drôle. Ici on touche à l'idéal du comte de Falloux, révoqué de voir l'opinion républicaine d'un journal devenir une cause d'exclusion, à réclamer par ironie la radiation du rédacteur en chef du journal légitimiste de Brest. Et la même commission, dans un accès de zèle, a prononcé ladite radiation.

On voit deux hommes parfaitement honorables, quelles que soient d'ailleurs leurs convictions politiques, frappés d'indignité, parce qu'ils ont écrit dans un journal radical.

On lit dans la Liberté :

La démission de M. de Beust ne se confirme pas. Nous recevons de Vienne une dépêche annonçant que, malgré les « fâcheuses » révélations qui viennent d'avoir lieu, le gouvernement autrichien n'interviendra ni directement ni indirectement dans cette affaire.

On nous télégraphie d'autre part de Berlin que les faits révélés par la lettre de M. de Gramont étaient connus du gouvernement prussien, qui envoya, comme on sait, un corps d'observation sur la frontière autrichienne vers la fin de juillet, sous le commandement du général Vogel de Falkenstein.

Cette même armée, dite armée de l'Est, vient renforcer l'armée d'invasion de la toute intervention de l'Autriche put être considérée comme impossible. Cette même armée fit son apparition sur les hauteurs de Sedan dans la matinée du 2 septembre.

Les journaux de Berlin, ajoute notre correspondant, paraissent peu disposés à prendre part à la polémique engagée.

NOUVELLES ET BRUITS

On lit dans le Journal officiel :

Judi 26 décembre, à deux heures, le président de la République a reçu en audience solennelle l'ambassadeur extraordinaire envoyé en Europe par S. M. le mikado du Japon. Le premier ambassadeur, S. Exc. Sioni Iwakoura, a remis ses lettres de créance au président et lui a ensuite présenté les quatre ambassadeurs adjoints qui l'accompagnaient : M. L. Exek, T. Kido, T. Okoubo, H. Ito et Y. Yamagouchi. Le ministre des affaires étrangères, le ministre de la guerre et M. Outrey, ministre de France au Japon, assistaient à l'audience.

La réunion tenue samedi après midi par les membres de la première sous-commission des Trente chez M. le duc de Broglie n'a produit aucun résultat.

Après trois heures de discussions, la majorité des députés présents n'a pu se résoudre à adopter le programme tracé par M. Thiers pour l'organisation des pouvoirs publics ; et elle paraît vouloir persister dans l'opinion que la responsabilité ministérielle devait être examinée tout d'abord.

Par suite de l'impuissance où s'est trouvée la sous-commission de prendre un parti quelconque, il a été arrêté que la prochaine séance n'aurait pas lieu avant le 5 janvier. Elle se tiendra chez M. de Broglie. On sait que M. Thiers ne rentrera en conférence avec la première sous-commission des Trente que lorsque l'Assemblée sera de retour à Versailles.

L'extrême gauche a l'intention de demander à M. de Gaulard des explications au sujet de la dernière circulaire de M. Ducros, préfet de la Loire.

M. Jules Simon vient de marquer son séjour à Reims par un don magnifique au trésor de la cathédrale.

C'est un ostensorio énorme ayant 90 centimètres de haut et coûtant 4,600 francs. Le ministre de l'instruction publique a diné samedi chez le nouveau maire de Reims.

En arrivant dans cette ville, il avait remis la décoration de la Légion d'honneur au chef de gare, M. Ménéciér.

M. Ménéciér avait, au début de la guerre, dirigé plusieurs reconnaissances en chemin de fer qui avaient eu le plus heureux résultat. Le 4 septembre, jour de l'arrivée à Reims de 65,000 Prussiens, il avait dirigé l'évacuation de l'immense matériel de la gare, plus de 1,200 voitures, et le départ de 12,000 hommes du corps de Vinoy avec un ordre et une précision remarquables.

Nous avons annoncé la mort de M. le vicomte Daru, secrétaire de légation au Japon, qui se serait noyé accidentellement.

Jusqu'à présent aucune dépêche n'est encore venue démentir, ni confirmer cette nouvelle si douloureuse.

La famille et le ministère des affaires étrangères n'ont rien reçu. Il y a lieu de croire que, si cette nouvelle était exacte, elle ne serait pas demeurée sans confirmation.

Mme de la Salle, sœur du maréchal MacMahon, vient de mourir au château de La Ferté-Beauharnais.

La décroissance des eaux de la Seine continue rapidement sa marche. Il y a lieu d'espérer que, d'ici à très-peu de jours, le fleuve sera rentré dans son lit. On n'a pas eu d'accident grave à déplorer dans Paris depuis le

commencement de la semaine, par suite de l'inondation.

Depuis samedi matin, le service des bateaux-omnibus est repris sur presque toute l'étendue de leur parcours.

Un décret du président de la République ouvre un crédit de un million pour secourir les inondés.

47 sous-lieutenants-élèves de la promotion de Saint-Cyr de 1870, qui, tous, ont fait la guerre et qui étaient rentrés pour trois mois à l'Ecole d'octobre à janvier 1872, viennent de sortir définitivement, après avoir passé de nouveaux examens. Ils rejoindront leurs régiments après un court congé dans leurs familles.

L'Ecole, passée en revue dimanche dernier, à Versailles, par le ministre de la guerre, se composera, pendant l'année scolaire 1872-1873, de 170 élèves entrés à la fin de 1871 et de 320 entrés à la fin de 1872. Total, 490 jeunes gens appelés à recruter notre armée comme sous-lieutenants.

Cette année, une cinquantaine de ces jeunes gens sont encore spécialement affectés à l'arme de la cavalerie et font des études ad hoc. Les écuries de l'Ecole contiennent trois cents beaux chevaux. Ce système a été introduit, il y a quelques années, par le maréchal Randon.

Il paraît toutefois que les résultats obtenus par ce mode de recrutement ne paraissent pas satisfaisants, car il est, nous assure-t-on, décidé en principe qu'en 1873 il n'y aura plus de désignations spéciales pour l'arme de la cavalerie, à l'entrée des jeunes gens à Saint-Cyr.

Ils ne seront, comme jadis, désignés pour cette arme qu'à leur sortie de l'Ecole, par numéro de mérite et d'aptitude. Puis ils iront faire deux années d'études spéciales à l'Ecole de cavalerie avant de rejoindre leurs régiments.

Ajoutons que les 300 chevaux du manège seront maintenus à Saint-Cyr, et que tous les élèves des deux années recevront également des leçons d'équitation.

On vient, paraît-il, de saisir à la poste une nouvelle circulaire de Karl Marx, le grand chef anglais de l'Internationale.

Par cette circulaire, Karl Marx déclare qu'il ne veut pas abandonner son emploi de chef ; à cet effet, il convoque tous ses adeptes à se réunir à New-York, le 15 janvier, en un congrès.

Si la ville de New-York paraissait trop éloignée aux délégués, c'est à Berne qu'aurait lieu le congrès.

M. Victor de Thiéry, rédacteur du Pays, a envoyé à M. Léon Biennvenu, ex-rédacteur de l'Evénement, deux témoins pour lui demander réparation par les armes d'un article injurieux paru lui.

Médarist et Henri de Fonbrune se sont rendus chez M. Biennvenu, qui leur a dit qu'il ne voulait ni faire d'excuses, ni se mettre en rapport avec ses deux témoins.

Il vient d'arriver à Paris un inventeur bien remarquable : c'est un Américain du nom de Briggs. Il y a deux mois, M. Briggs avait pris un brevet, dans l'Etat de Massachusetts, pour un nouveau système de ponton.

D'après ce système, le ponton, au lieu d'être placé sur une trappe qui se dérobait sous ses pieds, était assis sur une chaise. On lui ajustait autour du cou une corde passant sur une poulie, et à l'extrémité de laquelle était attaché un énorme contre-poids que le broueur faisait tomber en pressant un ressort. De la sorte, le supplicé se trouvait brusquement hissé en l'air, avec la colonne vertébrale instantanément brisée par le choc. Il fut résolu qu'on expérimenterait l'invention de M. Briggs sur le premier condamné à mort qu'on aurait à exécuter.

C'est ce qui fut fait le 5 courant. Un nègre du nom de White-Joe, fut assis sur la chaise, la corde au cou. Au signal donné, le broueur lâcha le ressort, et le contre-poids tomba avec fracas. Mais les reporters, — qui, placés suivant l'usage à une table spéciale auprès du condamné, assistaient à l'exécution, ne — purent pas tout d'abord se rendre compte de ce qui s'était passé. Ils étaient, en effet, couverts de sang.

La violence du choc avait arraché la tête du nègre, et le corps, soulevé de deux pieds, était retombé assis. M. Briggs a cru prudent de quitter le pays après cet insuccès.

Quand en aurons-nous fini avec Cora Pearl?... Des renseignements très-précis nous permettent d'affirmer, dit le Figaro, que l'incident Cora Pearl n'en restera pas là.

La fille Pearl s'appuyant sur ce fait que ce n'est pas un ordre du général de Ladmirault, commandant la ville de Paris en état de siège, mais bien un arrêté du préfet de police qui l'a expulsée, a l'intention d'interposer une action en dommages et intérêts au gouvernement.

Plusieurs célèbres avocats anglais lui ont offert leur concours.

Esérons au moins que la diplomatie ne s'en mêlera pas.

Les journaux de Marseille ont reçu de la préfecture la communication suivante :

« Le Journal l'Égalité a annoncé, dans son numéro du 25 décembre — et d'autres journaux ont annoncé d'après lui — que la délégué du conseil municipal de Marseille « accordant une bourse d'externe au fils de » Gaston Grémieux avait été approuvée par » M. le ministre de l'instruction publique. »

Cette affirmation est inexacte. La bourse concédée par le conseil municipal était une bourse d'externe, et les décrets du 7 février 1872 et du 18 janvier 1870 ne contenaient, pour ces bourses, aucune disposition restrictive du droit de collation dévolu aux conseils municipaux, l'administration n'ayant pas à intervenir en cette affaire.

C'est ce que le préfet a fait connaître le 13 décembre courant au conseil municipal de Marseille, en ajoutant que cette assemblée devait conserver seule la responsabilité de sa décision.

On vient de découvrir à Rome les restes du piédestal de la statue équestre colossale en bronze de Domitien qui, suivant le témoignage de Stace, était placée au milieu du Forum. Cette découverte, qu'on espérait faire tôt ou tard, était considérée comme devant donner la solution de beaucoup de difficultés relatives à la topographie de Rome antique.

Suivant beaucoup de savants, le Forum aurait plusieurs fois changé de place. Parmi les ruines, les noms attribués aux unes par un écrivain étaient attribués à d'autres par l'écrivain qui venait ensuite ; il n'y avait plus qu'incertitude au milieu de ces débris.

On comprend, en effet, qu'en changeant l'emplacement du Forum, chaque théorie devait attribuer des noms différents à tous les édifices, dont la situation n'est déterminée que par celle du Forum. La découverte seule du piédestal de la statue de Domitien pouvait donc lever toute incertitude.

La fin de la semaine dernière, en continuant les excavations au milieu du Forum (suivant l'opinion la plus générale, qui place dans le voisinage de l'arc de Titus), on découvrit l'encoignure d'une construction placée sur le pavé de travertin ; on reconnut bien vite que c'était la base du piédestal d'une statue colossale. Elle a la forme d'un parallélogramme, parallèle dans sa longueur à la voie

Sacrée, dont elle est distante d'environ 40 pieds. Le piédestal mesure 4 mètres 60 centimètres en largeur, et environ 7 mètres en longueur ; mais, étant qu'on ne peut juger actuellement, il semble avoir été un peu plus long.

L'aide de camp du duc de Montpensier, le colonel Solis, qui avait été arrêté il y a quelques mois et enfermé dans la prison militaire de San-Francisco, à Madrid, sous l'accusation de complicité directe ou indirecte dans l'assassinat du maréchal Prim, vient d'être mis en liberté par sentence du tribunal suprême de la justice, qui a reconnu la parfaite innocence de l'accusé.

Le même tribunal a déclaré que le duc de Montpensier ne devait pas être poursuivi de ce chef, l'instruction n'ayant relevé aucun fait à sa charge.

ÉTRANGER

Italie.

On écrit au Temps, à la date de Rome, 27 décembre :

Démission de M. de Bourgoing. — Il y a déjà longtemps, vous vous en souvenez, que les journaux italiens se plaignent de ce que le vaisseau français l'Orléane, en station à Civita-Vecchia, par sa présence perpétuelle depuis 1870, comme refuge éventuel du pape, et par ses visites de ses officiers à Pie IX, paraissait avoir une signification hostile à l'Italie.

Au premier jour de l'an passé, surtout, on remarqua que le commandant et les officiers du stationnaire étaient allés au Vatican avec ébat, et que nul hommage n'avait été rendu par eux à Victor-Emmanuel. Plusieurs organes reprochèrent à M. Visconti-Venosta de souffrir que ces marins vissent ainsi à Rome braver en quelque sorte l'opinion publique. L'opinion trouvait dans ce fait une preuve de l'excès de déférence dont ce ministre, selon eux, s'était fait un système à l'égard du gouvernement français.

Il est à supposer que, tenant compte de ce qu'il y avait de fondé dans ces réclamations, la diplomatie italienne en aura dit quelques mots à M. de Rémusat.

Cependant, d'après une autre version, plus généralement répandue, la diplomatie italienne aurait été spontanément et activement secondée par M. Fournier, qui, chargé d'établir de bons rapports entre les deux pays, ne pouvait négliger de se prêter au désir qu'on avait eu de voir cesser une véritable anomalie.

Au palais Colonna, on prétend que M. Fournier a agi dans tout cela avec un excès de bienveillance pour le gouvernement italien ; on l'accuse d'avoir voulu contrecarrer l'ambassade spirituelle, etc. Quand le 22 ou le 23, y arriva l'avis de la détermination prise, on s'exclama contre lui dans les termes les plus vifs et les plus violents.

M. de Bourgoing, moins peut-être par zèle pour le pape que par désir de voir le succès remporté sur lui par le ministre temporel, ouvoya sa démission. A-t-elle été acceptée ? Vous devez le savoir. Ce qu'on sait ici, c'est que l'ambassadeur est parti hier soir pour Paris.

Le Vatican a été fort ému de ces incidents. Hier matin, Pie IX devait recevoir trois des diplomates accrédités près de lui. M. de Bourgoing, le comte de Thomar, ministre de Portugal, et l'envoyé de San-Salvador.

Au moment de l'audience, M. de Bourgoing se fit excuser par un secrétaire, qui remit une lettre au cardinal Antonelli.

Dans cette lettre, dit-on, M. de Bourgoing annonçait qu'il allait à Paris, « avec la crainte de ne pouvoir faire autre chose que maintenir sa démission. » C'est du moins en ces termes qu'aux alentours du Vatican on résumait cette lettre écrite au cardinal Antonelli par ce noble défenseur des droits du Saint-Siège, dont le mérite était d'autant plus grand, ajoutait-on, qu'il n'était pas très riche, et que sa situation personnelle ne lui assurait point une compensation immédiate.

Que va-t-il advenir de l'ambassade spirituelle après un si rude coup ? Quelques-uns prévoient qu'elle va être réduite à un rôle plus modeste.

À cet égard, nous nous en sommes en ce point : la coexistence des deux représentations diplomatiques françaises, dans les conditions actuelles, est une sorte d'impossibilité. On a usé M. de Choiseul, on a usé M. de Bourgoing.

En usera-t-on un troisième ? Les autres puissances ont mis leurs deux diplomates à Rome en pleine harmonie ; le principal, à leurs yeux, a été la représentation près de l'Italie ; les relations avec le Vatican ont été entièrement réduites aux questions religieuses.

Pour la France, au contraire, par une bizarrerie extrême, les deux ambassades ont été, comme je l'ai prévu dès le début, à l'état de « chiens de faïence. »

On entrevoit comment M. Fournier ayant mandat formel d'établir de bonnes relations entre la France et l'Italie a dû, entraîné par sa mission, contrecarrer plus d'une fois les combinaisons arrangées par les prélats du Vatican ou leurs affidés du palais Colonna. Cela sera de plus en plus mis en relief ; car ceux qu'on peut appeler, jusqu'à nouvel ordre, « les vaincus, » vont bruyamment se plaindre.

Mais, ajoutent les amis de M. Fournier, dira-t-on toutes les avances que le palais Colonna a faites à l'ambassade temporelle ? Raconteront-on ces dénominations hebdomadaires dont il était l'objet ?

M. de Rémusat est sans doute au courant de tout ce que je ne fais qu'indiquer ici. Sachant tout, il apportera sans doute un remède sérieux à un mal si profond.

Ces incidents produisent naturellement une satisfaction assez vive dans le monde italien. Les journaux libéraux triomphent. Déjà l'on parle — je ne sais sur quel fondement — d'organiser une manifestation en l'honneur des officiers de l'Orléane le jour où ils viendront à l'audience de Victor-Emmanuel.

Comment se fait-il qu'à travers ce triomphe de la politique d'attente entre la France et l'Italie, quelques organes parlent d'un rappel éventuel de M. Fournier ?

Ces organes imaginent sans doute d'avance toute l'irritation que va produire dans le camp libéral le succès éclatant de ce diplomate libéral. (Temps.)

UN PETIT SAN-FRANCISCO PRÈS DE LYON

Nos lecteurs ne sont probablement pas sans avoir entendu parler des travaux hydrauliques qui s'exécutent à Bellegarde, sur le Rhône. On sait que c'est à Bellegarde qu'est la douane française pour les provenances de la Suisse.

Mais ce que ne savent guère que ceux qui ont visité la localité, c'est la transformation que ces travaux ont déjà fait subir au pays au point de vue économique, et même au point de vue pittoresque.

C'est aujourd'hui une ville qui surgit tout à

coup, exactement comme les villes californiennes sur les rives du Sacramento. Ce ne sont pas les mouvements de terrain, mais les constructions provisoires en planches, en pisé, c'est un chaos en voie de se transformer en monde organisé, et tout cela dans un rayon fort étendu.

Pour donner une idée du mouvement économique, il suffira de dire que des terrains achetés au prix de 25 fr. le mètre carré, c'est-à-dire à un prix déjà six ou sept fois plus élevé que le prix normal, ont été loués sur le pied de 10 pour cent du capital, soit 2 fr. 50 par an et le mètre pour six années, après lesquelles les constructions élevées par le preneur appartiendront au propriétaire. On juge par là des avantages que le locataire doit retirer de sa location pour que l'opération puisse se solder par un bénéfice.

Autre exemple : un individu loue une maison au prix énorme de trois ou quatre mille francs, c'est-à-dire à peu près au prix de la valeur même de la construction. Il occupe le rez-de-chaussée et sous loue le reste. A combien ? — au prix qu'il donne lui-même pour la totalité ! Il se loge ainsi pour rien. N'est-ce pas tout à fait californien ?

On a été obligé pour coucher les ouvriers, — qui ont été jusqu'à quatre cents dans un village de six cent quarante-trois âmes, — de superposer les couchettes en manière de rayon, comme dans les navires.

On ne peut, en un mot, se faire une idée, sans l'avoir vu, de ce mouvement, tout à fait semblable à celui d'une fourmilière humaine.

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner quelques détails sur le but et les moyens d'une entreprise appelée à transformer ainsi le pays (1) et à rendre de grands services économiques.

Il y a deux ans, à peu près, que deux négociants au Canada, habité, l'un sait, par une race tout française, MM. Lomer et Ellershausen, concurrent le projet de dériver une partie du Rhône lui-même à Bellegarde. C'est à Bellegarde que se trouve ce qu'on appelle la Perle du Rhône, immédiatement en amont du confluent de la Valsérine.

Après avoir franchi le passage étroit de l'Écluse entre l'extrémité du Mont-Jura et l'Écluse, le Rhône, dit Saussure, tourne autour du pied de la montagne du Credo. Le pied de cette montagne est composé de grès, de sables, d'argile et de cailloux roulés. Toutes ces matières, peu cohérentes entre elles, se laissent creuser par le Rhône qui, au lieu de s'étendre en largeur, se rétrécit et s'enfoncé considérablement. Ce même fleuve qui, auprès de Genève a une largeur moyenne de 113 pieds, n'a, sous le pont de Grozin, à deux lieues au-dessous de l'Écluse, que quinze à seize pieds de largeur ; mais il a, en revanche, une grande profondeur.

A une demi lieue au-dessous de ce même pont, le Rhône coulant toujours dans un lit profondément creusé dans des terres argileuses rencontre un fond de rochers calcaires dont les bancs horizontaux s'étendent par-dessus les argiles.

On croirait que ces rochers, qui paraissent durs sous le marteau, auraient dû mettre un obstacle aux érosions du Rhône ; mais au contraire, il a pénétré dans ces roches beaucoup plus avant que dans les terres ; et les a même creusées au point de se cacher et de disparaître complètement. C'est ce qu'on appelle la Perle du Rhône.

Or, le Rhône reparaît mais en contrebas ; et la différence de niveau en amont de la perle, et en aval, au confluent de la Valsérine est de quatre mètres. C'est cette hauteur exceptionnelle de chute que l'on conçut le projet d'utiliser comme force motrice.

On distribuerait cette force à des usines à établir sur les plateaux de Coupy, de Bellegarde et d'Arlod au moyen de câbles de transmission, comme on l'a fait à Schaffouse.

La première chose à faire, c'était d'acheter tous les terrains des plateaux ci-dessus, afin d'avoir le champ libre pour l'établissement des usines.

On y parvint assez facilement en offrant des prix qui, en général, dépassèrent le double de la valeur vénale des terrains. L'opinion publique força d'ailleurs la main à quelques récalcitrants pour qu'ils n'empêchassent pas la réalisation d'une source de richesse pour le pays. Les acquisitions naturellement étant conditionnelles pouvaient être résiliées, si l'on ne parvenait pas à réaliser l'acquisition de l'ensemble des terrains nécessaires au projet.

C'est le 31 mai 1871 qu'un décret concéda aux pétitionnaires une prise d'eau au moyen d'un canal de dérivation, débitant soixante mètres cubes par seconde, soit cinq millions cent quatre vingt quatre millions de litres par jour.

L'on prend l'eau sur la rive droite du Rhône immédiatement en amont de la perle, et on la restitue au confluent de la Valsérine, après un parcours de 725 mètres, dont 550 environ en tunnel.

On n'a pas fait de barrage, comme cela se pratique ordinairement pour les prises d'eau. Cela n'était pas nécessaire. On s'est borné à une simple digue longitudinale qui divise les eaux du Rhône.

On est assuré de l'alimentation normale de 60 mètres à la seconde, le débit du Rhône, même dans les plus basses eaux n'étant jamais inférieur à 90 mètres. Il n'est rien de plus important que cette constance dans la force motrice, car tous les industriels qui ont des usines sur les cours d'eau savent que le déficient de ce genre de moteur, ce sont les châteaux, provenant de la sécheresse, lesquels sont souvent à remplacer le moteur hydraulique par des machines à vapeur de réserve.

(La fin à demain.)

CHRONIQUE

Une année de plus — est tombée dans l'abîme des temps — comme diraient les poètes. Elle a disparu emportant des couronnes et des gloires, bien des illusions et des joies, et bien des douleurs aussi qui promettaient d'être éternelles.

L'année 1873 fait son entrée avec son cortège traditionnel : cartes de visite, cadeaux offerts à contre-cœur, souhaits menteurs, baisers de Judas, pluie de joujoux, réceptions basses fatigantes pour ceux qui reçoivent que pour ceux qui sont reçus : défilé et sourires mielleux de toute la phalange des portiers, des domestiques, des falanges, des garçons de café, etc.

Tel est le canevas invariable sur lequel on pourrait, à volonté, broder un article de journal. Nous n'éprouvons nul besoin de nous livrer aujourd'hui à cette amplification de rhétorique, et nous croyons que l'on nous saura gré de cette abstention.

En entrant dans l'année nouvelle, nous nous bornons à donner un souvenir et un regret à ceux qui ne sont plus, et en tête desquels nous devons placer MM. Arles-Dufour et Bro-

(1) Nous devons la communication des chiffres, documents et renseignements qu'on nous a fournis à l'obligeance de M. Gobin, ingénieur des ponts et chaussées, l'un des auteurs du projet en cours d'exécution.

set, et à adresser à nos lecteurs la vieille phrase sacramentelle : « Nous vous la souhaitons bonne et heureuse. »

Conformément à l'usage adopté par son honorable prédécesseur, le maire de Lyon ne recevra pas le premier janvier.

Rien n'est encore décidé en ce qui concerne les gratifications des employés de la préfecture.

Ce matin, à midi, M. le préfet n'avait reçu aucune instruction ministérielle à ce sujet.

M. Barodet est de retour de Versailles. Il est arrivé hier soir, et a convoqué ce matin le conseil des adjoints.

Par arrêté de M. le préfet du Rhône en date du 21 décembre :

Dans un délai qui expirera le 31 janvier prochain, tous les propriétaires, fermiers ou autres, faisant valoir leurs propriétés rurales ou celles d'autrui, sont invités à évaluer ou à faire évaluer complètement les arbres, arbrisseaux et buissons existant sur lesdites propriétés.

Ils devront faire brûler immédiatement les bourses et les feuilles provenant de l'évaluation, en ayant soin d'exécuter cette mesure dans des lieux suffisamment éloignés des bois et habitations pour qu'il n'en résulte aucun danger d'incendie. Il est rappelé que le préfet recompte le plus efficace pour la destruction de la pyrale de la vigne, est l'échouage par l'eau bouillante.

MM. les maires et adjoints procéderont en temps opportun, à la visite de tous les terrains qui sont dans le cas d'être évalués.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Indépendamment de ces poursuites, les mêmes fonctionnaires seront chargés, par des ouvriers à leur choix, l'évaluation des arbres et buissons existants sur lesdites propriétés.

Le présent arrêté sera publié dans toutes les communes du département du Rhône, à la diligence de MM. les maires, qui demeureront chargés de son exécution, concurrentement avec la gendarmerie et les gardes champêtres et forestiers.

Par arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 16 décembre, l'Assemblée des électeurs patentés de l'arrondissement de Lyon, dont la liste est annexée au présent arrêté, est convoquée pour le samedi 17 janvier prochain et jours suivants, s'il y a lieu, à dix heures du matin, à l'effet de procéder à la nomination :

1° De six juges au tribunal de commerce de Lyon, en remplacement de MM. Ricard, Bergère, Mottard, Clément-Désormes, Villard et Boffard, démissionnaires ;

2° S'il y a lieu, des juges suppléants en remplacement de ceux actuellement en fonctions qui seraient élus juges titulaires.

La réunion aura lieu dans la salle des audiences du tribunal au palais de la Préfecture.

L'Assemblée électorale sera présidée par M. le maire de Lyon, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire tiré au sort de l'Assemblée.

Il décidera toutes les questions qui pourront s'élever dans le cours de l'élection, à l'exception de celles qui seraient relatives à la capacité des candidats élus.

L'élection sera faite au scrutin de liste pour les juges et les juges suppléants.

Les membres élus en remplacement de MM. Villard et Boffard, seront nommés pour deux ans. Ceux qui seraient élus en remplacement de MM. Ricard, Bergère, Mottard et Clément-Désormes, ne demeureront en fonctions que pendant un an.

Les procès-verbaux constatant les résultats de l'élection seront dressés en triple expédition.

Une de ces expéditions sera adressée au préfet du Rhône, une autre à M. le procureur général.

La troisième restera déposée au greffe du tribunal.

Tout électeur pourra, dans les cinq jours après l'élection, attaquer les opérations devant la cour d'appel, qui statuera sommairement et sans frais.

Ceux qui ne recourront pas devant la cour d'appel, dans les délais ci-dessus, seront considérés comme ayant accepté la validité de l'élection.

L'application de la circulaire ministérielle du 6 novembre dernier, sur les engagements volontaires a soulevé plusieurs questions auxquelles une circulaire ministérielle du 19 décembre dernier donna la solution suivante :

1° La faculté de s'engager cessé pour les jeunes gens de la classe de 1871, savoir :

Dans les départements non envahis pendant la guerre

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, 58, et de Me CHEVALIER, notaire à Serrières (Ardèche).

Vente judiciaire en l'étude et par le ministère de Me Chevalier, notaire, de divers IMMEUBLES en sept lots séparés, avec enclaves générales, des deuxième, troisième et quatrième lots desdits immeubles, consistant en : terres, tènement de vigne, tènement de bâtiments, prés et vignes, tènement de jardin, bois et saulaie, maison et terre contigus;

Etude de Me SARRA-GALLIT, huissier à Lyon, rue Constance, 12.

VENTE FORCÉE Le samedi quatre janvier mil huit cent soixante-troize, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que : bureaux, pendules, chaises, etc., et à une heure du soir, sur la place de l'Hippodrome, à Lyon, vente d'un camion saisi.

VENTE FORCÉE Le samedi quatre janvier mil huit cent soixante-troize, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que : secrétaire, canapé, fauteuils, tables, chaises, guéridon, glace, etc.

UN BON COMPTABLE pouvant disposer de quelques heures par jour, désirerait trouver une maison ou deux pour tenir les livres. Bonnes conditions. S'adresser par lettres aux initiales V. P., au bureau du journal.

Le jeudi deux janvier mil huit cent soixante-troize, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets, tels que : chaises, tables, glaces, etc. Le tout saisi.

Dissolution de Société D'un acte sous seing privé, en date du vingt-sept décembre mil huit cent soixante-deux, enregistré à Lyon le lendemain vingt-huit décembre.

Acquisition de Fonds Mademoiselle Joséphine PHILIPPE, demeurant à Lyon, rue de Sully, numéro 46, ayant acquis de Mme veuve BERLAND le fonds d'épicerie que cette dernière exploitait à Lyon, rue du Doyenné, 46, prévient tous les ayants-droit d'avoir à se faire connaître dans le délai de dix jours et à produire dans le même délai leurs titres de créances entre les mains de Me Fonbonne, huissier à Lyon, rue Ferrandière, numéro 34, sous peine de forclusion.

Sirope MAGISTRAL au Quina Préparation ferrugineuse dosée très-efficace contre l'Anémie, la Chlorose, l'Albuminurie, les Hémoptyses, les Pertes Blanches et les Palpitations. RECONSTITUANT ET ANTI-LYMPHATIQUE CERTAIN. A la pharmacie BONNARD, place des Cordeliers, 5, à Lyon. 4786

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE ET LE LANGUEDOC Transport des passagers et marchandises à prix réduits



MALADIES de la PEAU ALTERATION du SANG POMMADE FONTAINE SALSEPAREILLE FONTAINE

Etude de Me PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, 58. VENTE par la voie de la licitation judiciaire, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Etude de Me PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, 58. VENTE par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

Etude de Me Henry PION, notaire à Lyon, place Bellecour, 16. Par suite d'une délibération prise par le conseil d'administration de la Société civile immobilière de la ville de Lyon, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, d'une

Etude de Me Henry PION, notaire à Lyon, place Bellecour, 16. Par suite d'une délibération prise par le conseil d'administration de la Société civile immobilière de la ville de Lyon, le vingt-huit octobre mil huit cent soixante-douze, d'une

Etude de Me PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, 58. VENTE par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon.

A LOUER PRÉSENTMENT AU 1^{er}, RUE DE LYON BEAU LOCAL ayant 11 croisées de façade

ASTHME oppression, catarrhe, guérison sûre par le Martini, Paris, — Boite, 5 fr.

AGENCE MATRIMONIALE SEPTIÈME ANNÉE Riches partis dans toutes les positions

TARNAVASSI Brochage de livres, artonnage. Rognures fines à vendre.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT à l'Exposition 1872 MACHINES A COUDRE PEUGEOT MON COSTAL

CHOCOLAT ALGLAVE à l'Extrait de Viande (s. s. g. d. g.) nutritif et digestif.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon

HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE L'Empire et la Défense de Paris, par le général Trochu, avec documents inédits.

Grand HOTEL DES BAINS ET CASINO OUVERTS TOUTE L'ANNÉE Eau bromée-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation.

PARAISSANT LE MATIN A PARIS EST MIS EN VENTE A LYON, A 8 HEURES DU SOIR, DANS TOUTS LES KIOSQUES

POUR LES CHEVEUX ET LA BARBE RÉPARATEUR AU QUINQUINA

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE Volumes in-18. — Prix : 3 francs.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data for Bourse de Paris.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATION, and various financial data for Bourse de Lyon.

BULLETIN FINANCIER Lyon, 31 décembre. La dernière bourse de l'année 1872 a été mouvementée.